

**SERVICE À COMPÉTENCE NATIONALE
MUSÉE MAGNIN**

Musées nationaux relevant du SCN	Musée Magnin
Localisation	Dijon (21)
Spécialité / Période / Typologie des collections	<p>La collection illustre le goût de deux amateurs, Jeanne Magnin (1855-1937) et son frère Maurice Magnin (1861-1939) : écoles du Nord, art italien du XVI^e et XVIII^e siècle, peinture française du XVII^e au XIX^e siècle, autres écoles étrangères.</p> <p>Nombre d'œuvres : 3491 dont 1068 peintures, 601 dessins et estampes, 72 sculptures, des meubles et objets divers. Environ 430 pièces exposées.</p> <p>La collection est soumise à une gestion juridiquement contraignante (ni acquisitions, ni prêts).</p>
PSC	Oui.
Fréquentation (2018) <i>dont % de gratuit</i>	17 892 60 %
Directeur.trice	Sophie HARENT (2018)
Effectif (au 31/12/2018)	15 ETP
Budget de fonctionnement courant (dotation 2019, P175, action 01 et 03)	209 427 € AE 160 000 € CP
Activités assurées par la Rmn-GP	<p>Accueil, audioguide, librairie-boutique, éditions, site internet</p> <p>Résultat direct des activités assurées par la Rmn-GP (année 2017) : - 243 412 €</p>
Autres caractéristiques	<p>Le musée national Magnin, ouvert en 1938, est le fruit du legs fait à la Réunion des musées nationaux (RMN) d'un hôtel particulier à Dijon, l'hôtel Lantin, et des œuvres, objets et mobiliers qu'il contient, par le collectionneur Maurice Magnin. Le legs « particulier » porte sur le musée Magnin, l'hôtel Lantin et les collections qu'il renferme, adossé au « legs universel » comportant notamment 4 autres immeubles parisiens. Les produits de leur gestion doivent servir à la « conservation et à l'entretien » du musée. Le legs est par ailleurs assorti de conditions restrictives interdisant toute modification d'accrochage, tout accroissement des collections, et donc toute acquisition, mais également les prêts à des expositions temporaires.</p>

Principaux enjeux	<p>Développer la notoriété du musée au niveau national, européen et international, et augmenter sa fréquentation.</p> <p>Mieux valoriser la collection et l'hôtel particulier qui l'abrite.</p> <p>Améliorer l'insertion du musée Magnin dans la vie culturelle de la région Bourgogne-Franche-Comté.</p> <p>Actualiser la convention État / ville de Dijon.</p> <p>Réviser le legs pour assouplir les conditions (modifications d'accrochage, prêts).</p> <p>Poursuivre la rénovation des espaces.</p>
-------------------	---